

# Compte rendu de réunion du Comité Directeur



**Date : 14/06/2020 - 11H30-13H30**

---

**Rédacteur : Pascal**

**Lieu : chez Pascal**

---

**Présents : Stéphane Bouquet, Claude Champ,  
Adrien Crinon, Hélène Davit, Serge  
Guenneau, Marc Leydet, Claude Mastalerz,  
Arnaud Turpin, Pascal Wisniewski**

**Excusés : Mathieu Azéma, Christian Guerin,  
Mihai Nasulescu, William Rousset**

---

Pascal relève les difficultés à s'investir dans le club ces derniers temps (confinement COVID puis confinement météo) mais souhaite que les activités du club reprennent au mieux pour le reste de la saison ...

## Soirées thématiques

---

Les soirées thématiques "Vols de groupe dans les Alpes" et "Instrumentation" n'ont pu avoir lieu et sont en suspend en raison des règles de confinement.

On reste en attente de nouvelles consignes qui devrait intervenir dans la semaine et qui définiront les règles applicables à compter du 22 juin.

### A faire :

- **LUDO, MATHIEU, PASCAL** : préparation des animations vol de groupe

## Séjour d'été

---

Sur la question du maintien ou de l'annulation de la sortie d'été, la décision sera prise ultérieurement, en fonction des nouvelles consignes qui devrait intervenir dans la semaine et qui définiront les règles applicables à compter du 22 juin.

### Destination

Après étude des informations transmises par Adrien (pour Val Louron) et Serge (pour Seyne) et délibérations, la destination de Seyne (Dormillouse) est retenue pour la sortie d'été. Les sites de Sélonnet et Dormillouse permettent des vols pour tous les niveaux, même si la pratique en milieu de journée reste réservée à des pilotes expérimentés.

## Camping

Les informations transmises par Serge sur les campings à Seyne : deux campings sont envisageables :

- Camping les Prairies : à 900 m du village de Seyne, avec piscine, tarif de 22 €/jour pour un emplacement + 2 personnes
- Camping de la Blanche : à 900 m du village de Seyne, 2 Personnes + Caravane (ou tente) + Voiture + électricité 5A = 20,14 € / jour

Serge doit contacter les campings pour voir leur capacité à accueillir un groupe sur la base d'un grand emplacement pour le club et la réservation d'autres emplacements à proximité pour chaque participant.

## Navette

Suite aux informations transmises par Adrien lors de la précédente réunion concernant l'impossibilité de disposer d'une assurance complémentaire à celle du loueur pour couvrir de nombreux conducteurs lors de la location d'une navette, les possibilités de location suivantes doivent être étudiées :

- Hyper U Gap (Pascal)
- Rent a car Gap (Pascal)
- Mairie Selonnet (Hélène)

## A faire :

- **SERGE** se renseigne sur la capacité des campings de Seyne à nous accueillir
- **PASCAL** se renseigne sur les locations auprès de Rent-a-car et Hyper-U à Gap
- **HELENE** se renseigne auprès de la Mairie de Selonnet

# Point Stages

## Stages perf cross

---

Le stage prévu du 27 avril au 1er mai a été annulé (confinement).

Pascal a contacté Joël pour voir s'il était possible de planifier un stage à l'automne : Joël est en attente de confirmation d'un groupe de Belge ... si pas d'annulation, pas de dispo.

## A faire :

- **PASCAL** : suivi Jo

## Stages SIV

---

Les sessions prévues en mars / avril / mai ont été annulées (confinement).

Pascal a lancé un appel aux candidats du printemps pour voir qui serait intéressé pour une session à l'automne :

- Stef, Bruno, Ophé, Antonin laissent tomber

- Christophe, Mihai, JP n'ont pas répondu
- Seul Pascal et Lionel (22 - 24 Septembre OU 3 et Dimanche 4 ) ont manifesté leur intérêt (sous réserve d'un nombre suffisant de participants de Cabri'Air).

A faire :

- **PASCAL** : relance non répondants

## Point Sites

### Vissou

---

Le nouveau panneau a été installé. Reste à faire la face 2.

A faire :

- **HELENE / PASCAL** : conception et impression de la seconde face du panneau à lancer

### Saint Guiraud

---

Rien de nouveau depuis la précédente réunion.

Pascal doit prendre contact avec la personne qui suit les Cricaètes pour demander à être informé des règles applicables.

A faire :

- **PASCAL** : prise de contact avec Jean-Pierre Ceret - 06 79 61 53 91

### Bout du monde

---

Rien de nouveau depuis la précédente réunion.

William Gros est prêt à nous indiquer les terrains dont il dispose.

A faire :

- **PASCAL** : Contacter William GROS - Agriculteur (Tel : 06 24 69 29 67 - williamgros@orange.fr) pour voir quels terrains il peut proposer.
- **HELENE** : prise de contact avec une connaissance qui avait des terrains dans la commune.

## Lodève

---

Rien de nouveau depuis la précédente réunion.

Laurent, Stef, Marco et Ti'Claude ont rendu visite à Bruno CAZES pour lui remettre son diplôme. Un déco sur la crête entre le col et la boule verte est envisageable, orienté EST / SUD-EST ... mais il y a beaucoup à couper.

A faire :

- **Visite site sur SE vers 11 H => Tendance EST => Stef lance alerte 2 jours avant**
- **MARCO : après visite aérologie, caler un rendez-vous avec Bruno Cazes pour retourner voir le site (Arnaud, Pascal, Marco, Mathieu)**

## Biplaceurs

**Concernant le stage de remise à niveau biplaceurs**, Fred Lecomte avait proposé les 6 et 13 juin, mais le confinement a rendu impossible le déroulement de ce stage à ces dates.

**Actuellement, l'enseignement du biplace est suspendu par la FFVL jusqu'au 22 juin.**

Dernière info : la ligue LOVL relance les formations biplace. Pascal a demandé des précisions sur les possibilités de réalisation de formation de ce type dans l'état actuel des règles.

Pascal doit vérifier s'il y a des biplaceurs intéressés, et si c'est le cas, voir avec Fred si c'est faisable compte-tenu de la situation actuelle.

Plusieurs choses restent par ailleurs à faire : rédaction d'une charte, mise à plat des problématiques liées aux équipements de protection individuels utilisés par les passagers (casque et sellette).

A faire :

- **PASCAL : lancer un appel aux biplaceurs pour voir qui serait intéressé par la formation remise à niveau**
- **PASCAL : contacter Fred Lecomte pour voir les possibilités de déroulement**
- **PASCAL : Rédiger une charte club rappelant aux biplaceurs leurs obligations pour la participation à des activités biplace club**
- **Se renseigner sur / trouver - le bon coin ? - le matériel pour être dans les clouds**
  - **STEF / ARNAUD : Sellette ado avec protection**
  - **STEF : Casque enfant homologué parapente**

## Projet SUAPS

Pascal a fait le point avec Bruno sur le maintien ou pas de ce projet :

- Prévu pour 3ème semaine de septembre
- Reste une incertitude liée aux dates de reprise des cours en université
- Procédure de prise de licence groupée OK ... prise de licence prévue fin Août / début Septembre

**A faire :**

- **PASCAL** : suivi du dossier

## Casquettes

Rien de nouveau depuis la précédente réunion.

Devis Willy ... les casquettes brodées reviennent à 12€ l'unité.

Compte-tenu du coût de revient, la décision avait été prise lors de la précédente réunion, de laisser tomber l'option broderie.

Adrien fait part de sa préférence pour l'option broderie, gage d'un produit de qualité et de durabilité, et ce malgré le coût.

**A faire :**

- Ré analyser l'option broderie :
  - Faisabilité technique (détail du graphisme)
  - Fournisseurs / coût
  - Qualité de la casquette

## Panneau retour

Rien de nouveau depuis la précédente réunion.

Willy indique avoir trouvé des pare-soleil à 3 euros chez NORAUTO (dimension 55x40)

La technique : réalisation d'une poche en tissu + bombage du texte avec un masque.

Autre solution : <https://www.vegea.com/objet-personnalisable/pare-soleil/paire-de-pare-soleil-plierable-quadri-55563.html>

Mihai fait remarquer que, compte-tenu de la situation, ce n'est pas urgent.

**A faire :**

- **PASCAL** : Voir si dispose de tissu parapente suffisamment grand pour couvrir la surface

# Investissement éclairage camping

Rien de nouveau depuis la précédente réunion.

Willy propose l'achat de guirlande led en tube pour le tarif de 16 Euros les 8 m.  
La décision est prise d'en acheter 3.

A faire :

- **WILLY** s'occupe de l'achat (avec facture au nom du club)

## Site de la Gardiole

Mi mai, Pascal a été interpellé par Didier SERVAT (président du Comité Département de Vol Libre de l'Hérault) concernant la mise en place de la convention entre le club et l'ONF pour permettre aux membres du clubs de voler sur le massif de la Gardiole.

Dans ses mails, Didier mettait en cause le club pour son action "pas solidaire", du fait que le club ait signé cette convention en son seul nom, sans chercher à mettre en place une convention FFVL-ONF, et "que seuls les adhérents du club seraient autorisés" à voler sur le site (ce qui est inexacte).

En réponse, Pascal a apporté à Didier tous les éléments sur l'origine de la démarche, son déroulement et sur le fait qu'une information sur la nécessité d'une convention avec l'ONF pour voler à la Gardiole a été diffusée par Pascal (au titre de son rôle de Référent EA pour l'Occitanie) à tous les clubs du département, le jour même de l'obtention de la convention par le club.

Pascal a par ailleurs fait remarquer que les spécificités du site (décollage limite, atterrissage officiellement inexistant, nombre très limité d'utilisateurs réels, espace naturel sensible) ne permettaient probablement pas d'envisager d'en faire un site officiel FFVL ... et donc à fortiori de signer une quelconque convention entre la FFVL et l'ONF pour un site sans existence réelle.

N'en demeure pas moins que tout pilote licencié et toute association officiellement déclarée peut se mettre en relation avec l'ONF pour demander la mise en place d'une convention (ce qui a été fait par le club Cultur'Ailes notamment).

Reste les pilotes non affiliés à la FFVL qui auront potentiellement des difficultés à obtenir la signature d'une telle convention.

# Fréquence club

**Communiqué FFVL du 17 juin 2020**

<https://federation.ffvl.fr/pages/fr-quences-et-postes-radio-pour-vol-libre>

*A la suite d'utilisations de fréquences radio sans licence par nos pratiquants, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) a procédé à des contrôles en 2019. Ces contrôles se sont soldés par l'établissement de procès-verbaux et l'engagement de procédures.*

*Face au risque de la multiplication des procédures, la FFVL a négocié avec l'ANFR et l'ARCEP pour proposer un cadre légal aux pratiquants, aux clubs et aux pros, dans l'utilisation des postes et des fréquences radio. La pérennité de la fréquence FFVL 143.9875 MHz a été aussi confirmée, dans son rôle de fréquence « sécurité vol libre ».*

*L'ANFR invite la FFVL à rappeler à ses pratiquants, aux clubs et aux pros "vol libre", que toute utilisation de fréquences radio autre que celles précisées dans ce document est strictement interdite en France en l'absence d'autorisation administrative (licence) délivrée par l'ARCEP.*

*§1 : [chaque école est invitée à louer sa ou ses fréquences, les clubs le peuvent aussi](#)*

*§2 : [143.9875 MHz : la fréquence FFVL "sécurité & météo vol libre"](#)*

*§3 : [154.150 MHz : la nouvelle fréquence FFVL des volants](#)*

*§4 : [les fréquences libres de droit](#)*

Dans ce communiqué, la FFVL explique avoir négocié avec l'ARCEP et l'ANFR l'obtention d'une licence pour une seconde fréquence FFVL (154.150 Mhz) visant à permettre aux volants (hors écoles) de communiquer et coopérer. Cette fréquence mutualisée FFVL des volants 154.150 MHz est utilisable uniquement dans les départements suivants : 04, 05, 06, 11, 26, 38, 63, 64, 68, 73, 74.

Suite à des échanges entre les membres du Comité Directeur du Club, Pascal a fait un mail à la FFVL pour exprimer son étonnement sur le choix des départements couverts par la fréquence "Pilotes".

Dans la foulée, Pascal a été rappelé par Gilles Misslin - Commission nationale espaces de pratique FFVL, qui lui a communiqué les compléments d'information suivants :

- le nombre de départements possibles étant limité à 10 pour des raisons budgétaires, le choix des départements a été fait pour couvrir les Alpes, le choix des autres départements ayant été imposé par des questions de disponibilité de la fréquence
- les risques liés à l'utilisation d'une fréquence sans autorisation :
  - o plainte à l'encontre des utilisateurs suite à un signalement (interférence) ou une délation
  - o existence d'un système de contrôle du spectre renforcé => permet la localisation à posteriori à partir d'une émission d'une durée de une seconde
- les solutions pour se mettre en règle :
  - o utiliser la fréquence FFVL volants ... que dans les départements autorisés
  - o louer une fréquence à l'année, avec possibilité de se déclarer avec un lieu d'émission fixe (avec garantie de non interférence) ou nomade (pour un certain nombre de départements, sans garantie de non interférence)

- par ailleurs, il est à noter qu'il est possible d'utiliser la fonction CTCSS de nos radios (sélection d'un code de filtrage à la réception) pour n'entendre que les émissions d'autres radios réglées sur le même code.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, et suite à délibérations et vote du Comité Directeur, les décisions suivantes ont été actées :

- le club doit entreprendre les démarches pour louer une fréquence (vote : 2 contre / 3 abstentions / 6 pour)
- en attendant l'attribution d'une fréquence, le club utilisera la fréquence FFVL volant lors de ses déplacements dans les départements dans lesquels cette fréquence est autorisée
- une légère augmentation de la cotisation pourra être envisagée pour couvrir les coûts de location de la fréquence.

**A faire :**

- Faire une demande de location de fréquence

## Victoria

Victoria a exprimé son souhait de participer aux réunions de bureau.

Le Comité Directeur émet un avis favorable pour sa cooptation et son intégration dans les listes Whatsapp et Mail du Comité Directeur, en attendant la prochaine AG.

## Points divers

### Pique-nique Vissou

---

La réalisation d'une soirée pique-nique à Vissou reste soumise à une évolution des règles de réunion dans un espace publique pour la phase 3 du déconfinement.

Si les règles édictées pour la phase 3 du déconfinement le permettent, la soirée pique-nique sera organisée dans les meilleurs délais.

**A faire :**

- Déclencher la soirée pique-nique dès que les règles et la météo le permettront

### Animation biplace à l'automne

---

La réalisation de l'animation biplace en septembre reste soumise à une évolution des règles de déconfinement.

Par ailleurs, Pascal fait remarquer que la période de confinement et les mauvaises conditions météo qui ont suivi n'ont pas permis une pratique régulière. De ce fait, les pilotes n'ont réalisé qu'un nombre

très limité de vols. Une pratique plus régulière dans les mois à venir permettra d'envisager plus sereinement la réalisation de l'animation biplace.

**A faire :**

- A traiter ultérieurement

## Prochaine réunion

---

**Vendredi 3 Juillet 2020 à 19h00**, chez Petit ou Grand Claude.